

► **L'accueil familial  
pour des personnes  
âgées et des personnes  
adultes handicapées**

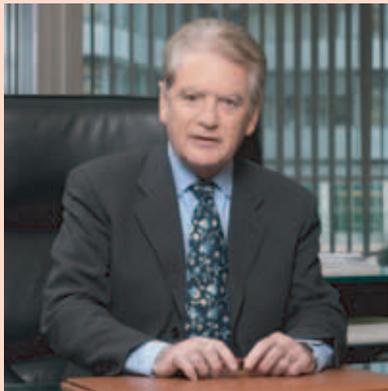
*Connaissez-vous ?*



**Conseil Général de la Gironde**

**L'accueil familial :**

*une activité rémunérée à son domicile*



**A**ccueillir à domicile une personne âgée ou un adulte handicapé, c'est une pratique déjà ancienne en Gironde, territoire d'accueil pour tous et une vraie valeur.

Depuis la Loi de 1989 complétée par celle de 2002, le Conseil Général de la Gironde avec la participation des familles a organisé l'accueil des personnes âgées puis des personnes adultes handicapées afin de leur offrir une alternative entre la vie à domicile et celle en établissement.

Dans le cadre de notre politique d'action sociale, nous souhaitons développer cette forme de travail.

La professionnalisation des accueillants familiaux s'organise par la mise en place d'une formation et l'engagement d'un dispositif de qualité.

Ce mode d'accueil doit permettre à chacun de partager un lieu de vie chaleureux, soutenu par les travailleurs médico-sociaux chargés du suivi, qui se rendent régulièrement au domicile des accueillants.

C'est une des contributions du Conseil Général de la Gironde à une société où les mots partage et solidarité prennent tout leur sens !

Le Président du Conseil Général

Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général  
du canton de Carbon-Blanc

# L'accueil familial :

*une alternative originale entre un domicile et un établissement*

## Devenir Accueillant familial, c'est :

- accueillir chez vous une à trois personnes âgées ou handicapées,
- offrir un environnement familial sécurisant,
- percevoir une rémunération pour un travail à domicile,
- contribuer au maintien de l'autonomie dans le respect de la personne,
- accepter les relations familiales de l'accueillie,
- faire preuve de qualités telles que la patience, l'écoute, le dialogue, la tolérance et la confidentialité,
- participer à des sessions de formations et des réunions d'information,
- collaborer avec les agents chargés du suivi social et médico-social.

## Mode d'emploi :

- demander l'agrément auprès du Président du Conseil Général,
- constituer un dossier pour l'évaluation de vos conditions matérielles d'accueil,
- se rendre disponible pour une évaluation sociale et un entretien psychologique.

L'instruction du dossier se fera dans **un délai de 4 mois.**

## Vivre chez un accueillant familial, c'est :

- choisir un lieu de vie chaleureux,
- disposer d'une chambre individuelle que l'on peut aménager à sa convenance,
- partager la vie et les activités de la famille,
- bénéficier d'une aide personnalisée adaptée à ses besoins,
- recevoir sa famille et ses amis.

## Comment trouver une famille d'accueil ?

- contacter un agent du bureau des accueillants familiaux afin de connaître la liste des familles d'accueil en Gironde.

**Pour chaque accueil un contrat doit être signé entre l'accueillant et l'accueilli, ou son représentant légal.**

**Tous les mois, le bureau des accueillants familiaux organise des réunions d'information pour répondre aux questions des personnes intéressées par cette activité.**

**Contact : 05 56 99 33 33 poste 3877**

Qui peut accueillir ?  
Qui peut accueillir ?  
**Qui peut accueillir ?**

- ❖ Toute personne ayant obtenu l'agrément délivré par le Président du Conseil Général.

Qui peut être accueilli ?  
Qui peut être accueilli ?  
**Qui peut être accueilli ?**

- ❖ Les personnes âgées de plus de 60 ans ou personnes handicapées adultes.



Adresses

Adresses  
utiles

## Contacts utiles

### Conseil Général de la Gironde

Direction chargée des Actions  
en faveur des Personnes âgées  
et Handicapées

Bureau des Accueillants Familiaux  
Esplanade Charles de Gaulle  
33074 Bordeaux Cedex

<http://www.cg33.fr>

### Aide Personnalisée à l'Autonomie :

N° vert 0 800 00 33 33

### Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

83, cours du Maréchal Juin  
33000 BORDEAUX

05 56 99 69 00

[mdph-accueil@cg33.fr](mailto:mdph-accueil@cg33.fr)

## Vous avez des questions ?

Contactez le Bureau  
des Accueillants Familiaux

05 56 99 33 33 poste 38 77  
[dgas-dapah-baf@cg33.fr](mailto:dgas-dapah-baf@cg33.fr)



Conseil Général de la Gironde

Embellir la vie *pour toute la vie*